Question :

Il y a des gens qui prononcent des paroles indécentes. Je leur ai conseillé de délaisser cela, mais ils disent que c'est une plaisanterie. Que devons-nous leur dire ?
Qu'Allah vous rétribue par un bien.

Réponse :

Dis-leur qu'il n'est pas permis de plaisanter avec des paroles interdites. La plaisanterie doit obligatoirement avoir lieu avec des paroles et des choses permises, avec modération dans la plaisanterie. Quant au fait de plaisanter avec la malédiction, les insultes, les injures ou le mensonge, alors ceci n'est pas permis. Le Prophète ﷺ a dit : **« Malheur à celui qui parle en mentant pour faire rire les gens ! Malheur à lui et malheur à lui ! »**

Il dit aussi ﷺ : **« Maudire le croyant est comme le tuer. »** Ceci est une menace sévère.

Et il a dit : **« Insulter le musulman relève de la perversité et le combattre de la mécréance. »** Par conséquent, les injures, les insultes et la malédiction font partie des grands péchés à l'encontre de son frère qui ne le mérite pas.

[Fin de la réponse de l'éminent Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]